

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 30 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, LARTIGAU Alain suppléant de WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67  
Membres présents : 34  
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 15

Votants : 49

Date de la convocation  
23 juin 2022

Secrétaire de séance :  
Cédric BOQUET

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme BLIN Monique de M. BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. Joel BEAUMONT de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. DOVERGNE Alain de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DELANAUD Stéphane de M. LAMOTTE Dominique, M. MEGLINKY de M. NOCHEZ Didier, M. DOVERGNE Alain de M. DEMOUY Bertrand, Mme RAMON Marie-Gabrielle de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BERTOUX Julia, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,  
Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, LAVOINE Nicolas, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

**OBJET : Avenant n°1 – Marché PEP80**

Rapport de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 février 2021, portant attribution du marché « Organisation, animation et gestion des Centres Animation Jeunesse pour les 11-17 ans, au cours des petites vacances de la Toussaint, d'Hiver, de Pâques et d'Été pour les années 2021, 2022 et 2023 » à l'association PEP80,

La CCALN a sollicité l'association Bulldog Audiovisuel afin de proposer un atelier « création de court métrage » aux jeunes lors du CAJ de cet été.

Cet atelier sera déployé au cours du mini-camp prévu à Folleville du 19 au 22 juillet.

La prise en charge de cette prestation par la CCALN permet de solliciter un soutien financier de la CAF de la Somme au travers de l'appel à projets "Jeunes".

Le coût de la prestation de Bulldog Audio-visuel s'élève à 2 240 €.

Il y a donc lieu de déduire ce montant, par voie d'avenant en moins-value au marché PEP80.

Pour information, l'enveloppe budgétaire contractuelle « mini-camp » de l'Eté 2022 inscrite au marché s'élève à 10 200 € HT (12 240 € TTC) correspondant à l'organisation de 3 mini-camps.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine l'avenant n° 1 au marché « Organisation, animation et gestion des Centres Animation Jeunesse pour les 11-17 ans, au cours des petites vacances de la Toussaint, d'Hiver, de Pâques et d'Eté pour les années 2021, 2022 et 2023 » avec l'association PEP80, pour les raisons exposées ci-dessus et tel qu'il figure en annexe,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et la Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse à signer l'avenant n°1 et tous documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 JUIN 2022  
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 05/07/22

Le Président, ...

Affiché le 05/07/22

  
Alain DOVERGNE





Avenant établi en 4 exemplaires :

- 2 pour la CCALN
- 2 pour les PEP 80

**AVENANT N°1**  
**MARCHE RELATIF A L'ORGANISATION, L'ANIMATION ET LA GESTION DES CENTRES**  
**ANIMATION JEUNESSE DE LA CCALN POUR LES 11-17 ANS, AU COURS DES PETITES**  
**VACANCES DE LA TOUSSAINT, D'HIVER, DE PAQUES ET AU MOIS DE JUILLET**

**ENTRE**

La Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son Président, Monsieur Alain DOVERGNE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2022 (cf. extrait de délibération joint en annexe).

**ET**

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Somme (AD PEP 80), Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 04 janvier 1971, dont le siège social est situé 256 rue Saint-Honoré BP 88813 80 000 Amiens, représentée par sa Présidente, Madame Bernadette LENGREND, numéro de SIRET 775 710 700 00375, code APE 8899B.

Dans le cadre des mini-camps proposés aux jeunes de la CCALN pendant les Centres d'Animation Jeunesse du mois de juillet 2022, la CCALN a souhaité prendre en charge le montant de la prestation de Bulldog Association Audiovisuelle, soit 2.240 € TTC.

Le montant initial du marché pour les CAJ d'été s'élevait à :

| Été (à l'issue de la classe en juillet )-19 jours-150 jeunes-2 sites (Moreuil, Ailly-sur-Noye)                                                                   |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Masse salariale :</b>                                                                                                                                         |                     |
| 2 directeurs, 2 adjoints, 17 animateurs<br>(rémunération : directeur 90 € brut/jr, adjoint 80 € brut/jr, animateur diplômé 65 € brut/jr, stagiaire 55 € brut/jr) | 57 072,06 €         |
| Activités                                                                                                                                                        | 5 202,00 €          |
| Mini-camps                                                                                                                                                       | 10 200,00 €         |
| Sorties                                                                                                                                                          | 7 650,00 €          |
| Alimentation (goûter, pain, séjours courts..)                                                                                                                    | 5 100,00 €          |
| Location de minibus                                                                                                                                              | 11 220,00 €         |
| Transport lié aux sorties                                                                                                                                        | 4 182,00 €          |
| Carburant                                                                                                                                                        | 1 632,00 €          |
| <b>Sous total</b>                                                                                                                                                | <b>102 258,06 €</b> |

Le budget des CAJ d'été est donc modifié comme suit :

| Été (à l'issue de la classe en juillet )-19 jours-150 jeunes-2 sites (Moreuil, Ailly-sur-Noye)                                                                   |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Masse salariale :</b>                                                                                                                                         |                     |
| 2 directeurs, 2 adjoints, 17 animateurs<br>(rémunération : directeur 90 € brut/jr, adjoint 80 € brut/jr, animateur diplômé 65 € brut/jr, stagiaire 55 € brut/jr) | 57 072,06 €         |
| Activités                                                                                                                                                        | 5 202,00 €          |
| Mini-camps                                                                                                                                                       | <b>7 960,00 €</b>   |
| Sorties                                                                                                                                                          | 7 650,00 €          |
| Alimentation (goûter, pain, séjours courts...)                                                                                                                   | 5 100,00 €          |
| Location de minibus                                                                                                                                              | 11 220,00 €         |
| Transport lié aux sorties                                                                                                                                        | 4 182,00 €          |
| Carburant                                                                                                                                                        | 1 632,00 €          |
| <b>Sous total</b>                                                                                                                                                | <b>100 018,06 €</b> |

Fait à Amiens, le .....

La Présidente  
De l'AD PEP80

Bernadette LENGRAND

(Cachet de l'association)

Fait à Ailly sur Noye, le .....

Le Président de la Communauté  
de Communes Avre Luce Noye  
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé  
Alain DOVERGNE

(Cachet de la CCALM)

